

CONTRÉ:

Messieurs.

Abbott,	Dodd,	McGreavy,
Allison (Hants),	Dugas,	McLelan,
Amyot,	Dundas,	Masson,
Bala (Soulanges),	Dupont,	Méthot,
Baker (Missisquoi),	Farrow,	Moffat,
Beay,	Fortin,	Montplaisir,
Bellenu,	Foster,	Orton,
Benoit,	Gagné,	Paint,
Beuson,	Gault,	Patterson (Essex),
Bergeron,	Gignault,	Pinsonneault,
Bergin,	Girouard,	Pope,
Blondeau,	Gordon,	Reid,
Bossé,	Grandbois,	Robertson (Hamilton),
Bourbeau,	Guilbault,	Robertson (Hastings),
Bowell,	Hackett,	Scott,
Brecken,	Hali,	Small,
Burnham,	Hay,	Smyth,
Buras,	Hesson,	Stairs,
Cameron (Inverness),	Hickey,	Tasé,
Carling,	Hilliard,	Taylor,
Caron,	Homer,	Temple,
Chapleau,	Kaulbach,	Tilley,
Cochrane,	Kilvert,	Tupper (Picton),
Colby,	Kinney,	Valin,
Costigan,	Kraus,	Vanasse,
Coursol,	Landry (Kent),	Wallace (Albert),
Curran,	Landry (Montmagny),	Wallace (York),
Cuthbert,	Langevin,	White (Renfrew),
Daly,	Macdonald (Sir John),	Wigle,
Daoust,	McDonald (Cap-Breton),	Williams,
Dawson,	Mackintosh,	Wood (Brockville),
Desaulniers,	Macmaster,	Wood (Westmoreland),
Desjardins,	McMillan (Vandreuil),	Woodworth,
Dickinson,	McDougald,	Wright.—102.

La motion principale étant soumise,

M. MACKENZIE: Comme je suis désireux de tirer d'embarras plusieurs membres de cette Chambre, j'attirerai votre attention sur le fait que cette motion n'est pas dans l'ordre. Aucun ordre du jour ne peut être ainsi renvoyé sans qu'un avis ait été donné. Telle est la loi parlementaire bien connue, et je puis vous citer une foule d'exemples si vous le désirez. La motion a réellement pour effet de mettre certains items de l'ordre du jour devant un autre item, et priver ainsi les députés de procéder sur leurs motions. Pour ma part, je me souciais peu de soulever cette question d'ordre, mais je le fais par sympathie pour l'honorable député de Victoria-Nord (M. Cameron), qui est toujours courtois et obligeant pour moi.

M. MITCHELL: Je n'ai pas entendu ce qu'a dit l'honorable député, mais je crois que si on considère la quantité d'affaires privées qui reste à faire, le gouvernement aurait dû hésiter avant de prendre pour lui le seul jour qui restait aux députés privés pour amener devant la Chambre les affaires dont ils sont chargés, et c'est avec chagrin que je vois que le gouvernement a pu se réunir une majorité qui lui permette de faire cela. Je crois qu'il ferait bien de reconsidérer s'il va priver les députés privés de l'occasion de mettre leurs affaires devant la Chambre.

M. MACKENZIE: Je suis peiné de voir que l'honorable monsieur ne m'ait pas entendu, et je vais répéter que j'attirais l'attention sur le fait que cette motion n'est pas dans l'ordre. May dit:

Lorsqu'il devient nécessaire de faire l'ordre réglé des affaires et de donner la priorité à quelque sujet important de discussion, un ordre spécial du jour est fait à cet effet. Si l'on veut donner priorité à un avis de motion en aucun jour où les ordres du jour ont droit à la priorité, avis ayant été antérieurement donné, une motion est faite pour que les ordres du jour soient différés jusque après cet avis de motion.

Ainsi, j'ai parcouru le procès-verbal, et je n'ai pas trouvé d'avis de motion, et par conséquent la motion est entièrement hors d'ordre.

M. MITCHELL: Je suis content d'apprendre cela.

Sir JOHN A. MACDONALD: Cette motion doit rester sur l'ordre du jour suivant le rang qu'elle occupe. Elle ne

M. L'ORATEUR

peut pas venir avant lundi, et il n'y a pas d'ordre de la Chambre qui dise que la motion de M. Houde doit venir aujourd'hui.

M. BLAKE: Non; mais il est clair que mon honorable ami a raison sur sa question d'ordre. Cette motion est de celles qui requiert un avis.

Sir JOHN A. MACDONALD: La Chambre a défait cela en décidant la question par un vote.

M. BLAKE: Non, non. Tout ce que la Chambre a fait, c'est de rejeter un amendement à une motion. Elle a tout simplement dit qu'elle ne substituerait pas certains mots à d'autres dans la motion. A présent les mots de la motion principale tombent d'eux-mêmes, et nous en sommes encore où nous en étions.

M. L'ORATEUR: Une question d'ordre ayant été soulevée, et cette motion requérant un avis, la Chambre doit procéder avec les ordres du jour.

CHEMIN DE FER DE PROLONGEMENT VERS L'EST.

Sir CHARLES TUPPER: Je propose que la Chambre se forme en comité général, demain, pour considérer la résolution suivante:

Qu'il est expédient d'autoriser le gouverneur en conseil à acquérir, pour le Canada, du gouvernement de la Nouvelle-Ecosse, le chemin de fer de Prolongement vers l'Est, depuis New-Glasgow jusqu'au détroit de Canso, et le bac à vapeur en rapport avec le dit chemin de fer, ainsi que les droits de la dite province dans le chemin de fer d'embranchement de Truro à Picton, pour la somme de un million deux cent mille piastres (\$1,200,000), et le matériel roulant et l'équipement neufs du dit chemin de fer, pour une somme équivalente à leur coût et frais; les dites sommes, portant intérêt au taux de pour cent, par année, à dater du 1er octobre 1883, devant être payées à même le fonds du revenu consolidé du Canada, après que les mesures législatives nécessaires auront été prises par la Nouvelle-Ecosse pour mettre à effet la dite acquisition, conformément à la convention intervenue à cette fin entre les deux gouvernements et soumise à cette Chambre le 7me jour de février courant.

Motion adoptée.

SUBSIDES.

Sir LEONARD TILLEY: Je propose que la Chambre se forme en comité des subsides.

La motion est adoptée et la Chambre se forme en comité des subsides.

(En comité.)

1. Frais de gestion. \$169,123.15

Sir RICHARD CARTWRIGHT: Je crois qu'il est regrettable que cet item ne soit pas divisé en différents articles, comme c'est la coutume. L'honorable ministre peut voir qu'il y a ici environ vingt items qui ne s'y rapportent pas nécessairement. Je suggère qu'à l'avenir, il soit à propos de les diviser. Je crois aussi qu'une certaine partie de ces sommes sont votées par des statuts.

Sir LEONARD TILLEY: Ce n'est que depuis un an ou deux qu'il a été décidé de demander un vote formel de la Chambre. Mais depuis ce temps il n'y a eu aucun changement introduit dans la manière de procéder. Il peut y avoir quelque chose de bon dans ce que dit l'honorable député, bien que je ne voie pas qu'il puisse résulter de grands inconvénients du fait que les items ne sont pas donnés séparément; si on croit qu'il est nécessaire de les diviser, la chose sera faite.

Sir RICHARD CARTWRIGHT: Lorsque trois ou quatre articles qui ne s'y rapportent pas y sont inclus, la discussion devient très irrégulière, et on perd plus de temps que si les items étaient donnés séparément.

Je demanderai à l'honorable monsieur ce que coûte en tout au pays les frais de gestion des banques d'épargne. Si